Résolution sur le renouvellement du plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes dans le cadre de la coopération au développement

2015/2754(RSP) - 08/10/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 524 pour, 55 voix contre et 83 abstentions, une résolution sur le renouvellement du plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes dans le cadre de la coopération au développement.

Les députés rappellent que l'UE s'est engagée à encourager l'égalité hommes-femmes et à intégrer la dimension de l'égalité hommes-femmes dans toutes ses actions.

Dans ce contexte, les députés reviennent sur **les conclusions de l'évaluation du 1er plan d'action sur l'égalité des sexes** qui montrent qu'un **changement de cap radical** de l'action de l'Union en matière d'égalité hommes-femmes et d'émancipation des femmes est nécessaire et qu'un nouvel engagement politique du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et de la Commission européenne est requis afin d'obtenir de meilleurs résultats.

Ce plan d'action prévoit notamment une série de recommandations qu'il est maintenant nécessaire de mettre en œuvre.

Se félicitant de la publication du 2ème plan d'action sur l'égalité des sexes, les députés appellent la Commission et le SEAE à le mettre en œuvre dès que possible et à impliquer le Parlement en le consultant tout au long du processus.

Contenu du 2ème plan d'action : le Parlement estime que le nouveau plan d'action devrait se concentrer sur tous les aspects de la politique extérieure de l'Union, à savoir la coopération au développement, l'aide humanitaire, le commerce, les droits de l'homme et les affaires étrangères, la migration et l'asile, conformément au principe de la cohérence des politiques au service du développement, et s'appliquer de la même manière **aux pays en développement, aux pays du voisinage et aux pays de l'élargissement**.

Rappelant que l'égalité hommes-femmes et l'émancipation des femmes devaient être au cœur des activités des institutions de l'Union, le Parlement demande que cette question soit abordée dans l'ensemble des politiques.

En matière de développement notamment, le Parlement invite toutes les délégations de l'Union à transmettre chaque année un rapport sur le plan d'action sur l'égalité des sexes et à présenter un résumé des progrès réalisés en matière d'égalité hommes-femmes et d'émancipation des femmes. De même, il souligne que la révision de la programmation par pays dans le cadre du Fonds européen de développement (FED) permettra de s'assurer que le 2ème plan d'action sur l'égalité des sexes a pleinement été mis en œuvre.

Collecte de données et objectifs : le Parlement insiste sur la nécessité d'utiliser des indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui tiennent compte des questions d'égalité hommes-femmes et de collecter de manière systématique et en temps utile **des données ventilées par sexe sur les bénéficiaires et les**

participants à travers l'ensemble des actions dans le cadre du processus de suivi et d'évaluation. Il souligne qu'il est nécessaire d'investir dans des statistiques nationales et invite tous les États membres à mettre en place des systèmes de contrôle qui tiennent compte des questions d'égalité hommes-femmes. De même, il invite les délégations de l'Union et les ambassades des États membres à hisser au rang de priorité la réalisation d'une analyse de haute qualité des questions d'égalité hommes/femmes.

Pour les députés, il importe de définir des objectifs et des indicateurs clairs, mesurés et ventilés en fonction du sexe, de l'âge, du handicap et d'autres facteurs, et de renforcer le suivi des dotations budgétaires.

Principaux aspects du nouveau plan d'action sur l'égalité des sexes : le Parlement invite à définir une approche globale de l'Union en matière de **violence contre les femmes et les filles** et à intensifier les efforts et à mobiliser plus de ressources en vue de prévenir et d'éradiquer toute pratique discriminatoire à l'encontre des femmes.

Des moyens doivent être dégages pour lutter contre:

- la traite des êtres humains,
- les mutilations génitales féminines,
- la stérilisation forcée,
- les grossesses forcées,
- le généricide,
- la violence domestique et le viol conjugal,
- les mariages d'enfants, précoces et forcés,
- la violence fondée sur le genre dans les situations de conflit et d'aprèsconflit.

Il réclame également la mise en place d'actions spécifiques visant à renforcer les droits des différents groupes de femmes, en accordant une attention particulière aux jeunes, aux migrantes, et aux personnes (LGBTI).

De manière générale, les députés soulignent la nécessité de mettre fin à l'utilisation du viol en tant qu'arme de guerre. Il met également en avant la vulnérabilité des femmes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile.

Des efforts constants sont également indispensables pour améliorer l'accès des femmes à la santé et à l'éducation à la santé, à la planification familiale.

Les députés estiment que les entreprises ont également un rôle important à jouer dans la promotion de l'égalité hommes-femmes en mettant en œuvre des actions qui contribuent à l'émancipation économique des femmes. Ils soulignent à cet égard le rôle positif que la microfinance, l'entrepreneuriat social et les modèles d'entreprises alternatifs peuvent avoir pour l’essor et le développement de la cause des femmes.

Des efforts sont également indispensables pour renforcer l'intégration et la représentation des femmes dans les secteurs économiques émergents.

Le plan d'action devrait en outre traiter de la situation des personnes LGBTI dans les pays tiers et contribuer à renforcer les droits juridiques des femmes et leur accès à la justice par des réformes législatives.

Promouvoir la participation des femmes au maintien de la paix : les députés invitent l'Union à promouvoir une plus grande participation des femmes aux processus de maintien et de consolidation de la

paix ainsi qu'aux missions de gestion des crises civiles et militaires menées par l'Union. Ils demandent une nouvelle fois à l'Union l'intégration de la dimension hommes-femmes et des droits des femmes dans toutes les initiatives en matière de paix et de sécurité.

Le Parlement souligne encore l'importance des mesures visant à renforcer le rôle d'encadrement et la participation des femmes et des organisations de défense des droits des femmes dans les sphères publique et privée.

Enfin, il souligne qu'il est nécessaire **d'associer les hommes et les garçons** à cette politique et de les encourager à prendre une part active et responsable dans la lutte contre les normes sociales discriminatoires, les stéréotypes liés au genre et les violences envers les femmes et les filles.